

Rentrée scolaire : encore un protocole insupportable ! L'urgence, c'est la création immédiate de postes et le recrutement massif de personnels !

Le ministre Blanquer a publié le 28 juillet un énième protocole sanitaire pour le fonctionnement des écoles, collèges et lycées avec sa cohorte habituelle de mesures inapplicables (non brassage des élèves, distanciation...) qui vont peser sur les personnels.

Ce protocole évoque quatre scénarios en fonction de la situation épidémique : les personnels devront s'adapter en permanence ! La FNEC FP-FO constate qu'aucun des scénarios ne prévoit la création massive de postes et le recrutement immédiat de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services !

Pourtant ces mesures, qui assureraient la baisse des effectifs par classe et le remplacement des personnels absents, sont bien les seules qui permettraient d'améliorer les conditions de travail de tous les personnels, les conditions d'apprentissage de tous les élèves et donc d'envisager cette rentrée scolaire dans des conditions acceptables.

A contrario, le ministre maintient les 1800 suppressions de postes prévues dans les collèges et les lycées dès la rentrée, les centaines de fermetures de classes programmées dans les écoles et refuse toujours de recruter en tant qu'enseignants fonctionnaires la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires !

Le « pass sanitaire » pour évincer les élèves est inacceptable !

Concernant les écoles, le protocole maintient « *La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas.* »

Dans les collèges et les lycées, « *un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif et les évincer des établissements durant 7 jours (à l'exception de ceux justifiant d'une vaccination complète).* » Dans les médias, le ministre Blanquer affirme que ces élèves non-vaccinés ainsi « évincés » bénéficieraient d'un enseignement à distance.

Alors que le projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire prépare le licenciement de salariés non vaccinés, notamment dans les hôpitaux, le protocole Blanquer prévoit l'éviction d'élèves non vaccinés !

Pour la FNEC FP-FO, il est insupportable « d'évincer » des élèves de l'école de la République ! Quant à l'enseignement à distance – qui d'ailleurs n'a rien à voir avec de l'enseignement – que les élèves bannis devraient suivre, il signifierait une augmentation inacceptable de la charge de travail des personnels qui, après avoir fait classe aux élèves vaccinés, devraient préparer les cours à distance pour les non vaccinés !

La FNEC FP-FO exige :

- **L'abandon du projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire**
- **La création massive de postes statutaires dans les écoles, établissements et services et le recrutement immédiat en tant que fonctionnaires stagiaires de tous les candidats au concours inscrits sur les listes complémentaires**

La FNEC FP-FO soutient toutes les mobilisations en cours pour défendre nos libertés individuelles et collectives, et pour préserver nos acquis, à commencer par le Statut de fonctionnaire et le Code du Travail. La FNEC FP-FO invite ses syndicats à organiser dès la pré-rentrée la réunion des personnels pour discuter des moyens de faire aboutir nos revendications.